

La Chambre des communes

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis persuadé que le premier ministre est déjà au courant des manifestations en faveur de la paix qui ont lieu dans les rues et je n'ai donc pas à l'en informer. Il connaît également les tenants et les aboutissants d'une décision pour ou contre les essais de missiles de croisière. Comme le député, j'estime que nous avons à prendre des décisions quant à la recherche de la paix dans le monde. Je sympathise sur beaucoup de points avec les manifestants. Je suis certain que tout le monde à la Chambre, sans oublier ceux qui sont dans les tribunes, sont en faveur de la paix et du désarmement. Là où nous différons d'avis, c'est sur les moyens de réaliser cet objectif.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'aimerais que le ministre fasse preuve un instant de sincérité envers la Chambre et l'opinion canadienne. Considérant les comptes rendus des entretiens qu'a eus récemment le premier ministre avec le vice-président américain et hier avec le président, le ministre veut-il nous dire s'il estime que nous sommes trop avancés au Canada dans l'essai du missile de croisière pour faire machine arrière? Existe-il encore une possibilité que les réticences canadiennes puissent faire renoncer à ces essais?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, la politique de notre gouvernement est bien connue. Nous faisons partie de l'OTAN. Le député sait que nous avons adhéré à la double décision de 1979. Nous souhaitons qu'il y ait de véritables négociations à Genève. L'unique façon que nous ayons d'obtenir que ces négociations soient sérieuses, c'est de disposer de moyens crédibles de dissuasion.

* * *

● (1130)

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M^{ME} YVETTE ROUDY, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DE LA FRANCE ET CHARGÉE DES DROITS DE LA FEMME

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la distinguée présence dans nos tribunes de M^{me} Yvette Roudy, ministre déléguée auprès du premier ministre de la France et chargée des droits de la femme.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question porte sur la grève entreprise par les pilotes de l'Eastern Provincial Airways qui dure maintenant depuis plusieurs mois. Le ministre du Travail est absent, mais je sais que le vice-premier ministre, comme tous les députés de la région atlantique, souhaite vivement qu'un règlement mette fin à cette grève. Le Conseil canadien des relations du travail a été saisi de l'affaire et c'est lui qui tranchera les dernières questions en litige.

Le vice-premier ministre peut-il nous promettre qu'aussitôt que le Conseil aura rendu sa décision prévoyant le règlement de la grève et le rétablissement de tous les services d'Eastern Provincial Airways, le gouvernement examinera la situation sans tarder pour que cette désastreuse grève prenne fin, que les services soient rétablis et que les habitants de la région atlantique bénéficient à nouveau de leur transporteur régional?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux répondre que oui à la question du député, à savoir que nous suivons de près l'évolution de la situation. Mon collègue est peut-être en train de découvrir un phénomène qu'il ne connaissait pas. A l'heure actuelle, l'industrie des transports aériens au Canada se rend compte que le bon temps, s'il n'est pas terminé, sera au moins absent pendant un certain temps. Voilà pourquoi l'industrie a entrepris de rationaliser ses activités. Et ce fut l'une des causes premières de la grève.

Eastern Provincial Airways a dû engager d'autres pilotes pendant un certain temps. Maintenant que ses anciens pilotes veulent retrouver leur emploi, la compagnie doit faire des choix et c'est une situation très difficile. J'ai promis au député que je suivrais de près la situation bien que cela incombe essentiellement au ministre du Travail dont je soutiendrai cependant les efforts.

L'OBSERVATION DES RÈGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je peux assurer au ministre que les pilotes de EPA seraient les premiers à profiter de l'efficacité de l'entreprise et qu'ils sont prêts à collaborer de toutes les manières possibles. C'est ce qu'ils ont affirmé en public.

Puisque le ministre a fait allusion au conflit entre les pilotes et la direction de l'entreprise, il doit aussi savoir que le fait d'embaucher des pilotes pendant une grève légale pourrait causer certains problèmes à bord des avions. Le ministre des Transports peut-il nous assurer que son ministère surveille de près la situation et veille à ce que les règlements sur la sécurité aérienne soient rigoureusement observés. Il sait, comme nous tous, qu'il suffit d'un seul accident pour que le public perde confiance non seulement en la compagnie, mais aussi dans toute l'industrie canadienne et surtout dans son ministère.